

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 9 avril 2024 à 19 h 15

Présents : Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Patricia DESUMEUR, Hervé DOUCHET, Corinne SANDRON, Guillaume LEBRET, Cyril MAILY, Olivier ROHAT, Gérard GODIMUS, Cédric LAMOUREUX

Excusés : Annie MARTIN (procuration à Cédric LAMOUREUX), Anne-Sophie CROQUET (procuration à Pierre BERTELOOT), Anthony DELBART (procuration à Hervé DOUCHET), Hugo SAGET (procuration à Philippe PURNELLE)

Absents : Sébastien JAKISA, Jean-Paul VILLAIRE, Audrey CAMUS

Ordre du jour

- validation du compte rendu de la réunion du 13 février 2024
- désignation du secrétaire de séance
- approbation de l'avenant à la convention de déploiement du réseau de communications électroniques de Suzy
- attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents territoriaux
- modification des montants du RIFSEEP des agents territoriaux
- demande de subvention au titre du fond de concours (achat hangar - atelier municipal)
- approbation du compte de gestion 2023
- validation du compte administratif
- délibération pour l'affectation du résultat comptable
- vote des taxes locales
- vote du budget primitif
- modification du mandat des jeunes conseillers municipaux
- questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2024

Le compte-rendu de la réunion du 13 février dernier a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Cyril MAILY est désigné secrétaire de séance.

Approbation de l'avenant à la convention de déploiement du réseau de communications électroniques de Suzy

Présentation : Philippe PURNELLE

La commune déléguée de Suzy a signé un partenariat avec l'USEDA, pour le déploiement du réseau de communications électroniques, avec une convention financière en date du 19 avril 2016.

Cette convention définit la répartition de la part communale entre le fonds de concours destiné au financement des travaux et la contribution budgétaire dédiée au remboursement des emprunts consentis pour ce projet.

Pour rappel, le déploiement de ce réseau de fibre optique a été finalisé en fin d'année 2022 pour l'ensemble des communes concernées.

Dans ce contexte, l'USEDA a décidé de revoir les termes de la convention initiale en 2023 en réduisant la part de financement réglée en investissement (fonds de concours) et en augmentant la part de financement réglée en fonctionnement (contribution budgétaire).

Un avenant à la convention initiale doit être signé entre la commune et l'USEDA.

Cette nouvelle répartition n'aura aucun impact financier, le coût pour la commune sera toujours de 11 € par an et par habitant.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le projet de convention et autorise le maire à signer le document.

Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents territoriaux

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal que la collectivité a la possibilité de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il appartient au conseil municipal de déterminer le montant de cette prime dans le respect des plafonds fixés par la réglementation. Ce plafond est fixé à 800 € pour un agent à temps complet.

Le maire propose d'attribuer à chaque agent cette prime au taux maximum proratisée en fonction du temps de travail.

La dépense pour la commune est estimée à 1574 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

Modification des montants du RIFSEEP des agents territoriaux

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que le RIFSEEP - régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - a été mis en place pour les agents de la commune.

Le RIFSEEP se compose de deux parts, une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

Le maire propose de revaloriser les deux parts du RIFSEEP pour les adjoints techniques territoriaux, à hauteur de 600 € d'augmentation pour chacune. Ces primes sont versées mensuellement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Demande de subvention au titre du fond de concours (achat hangar - atelier municipal)

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que la communauté d'agglomération du Pays de Laon attribue des subventions au titre du fond de concours, à ses communes membres.

Le maire propose de solliciter une subvention pour financer l'achat du hangar qui sert d'atelier municipal.

Le montant du fond de concours ne peut excéder la part de financement de la commune.

Le coût de l'opération s'élève à 41 174,92 € HT, le montant sollicité est de 20 587,46 €

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Approbation du compte de gestion

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier présente le compte de gestion transmis par le service des finances publiques.

Résultats budgétaires de l'exercice 2023

	Investissement	Fonctionnement	Total
recettes			
Prévisions	570 852,00 €	1 224 938,59 €	1 795 790,59 €
Titres de recettes émis	58 056,20 €	407 418,99 €	465 475,19 €
Recettes nettes	58 056,20 €	407 418,99 €	465 475,19 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires	570 852,00 €	655 847,65 €	1 226 699,65 €
Mandats émis	130 208,01 €	280 836,31 €	411 044,32 €
Annulations mandats	1 512,55 €	2 111,03 €	3 623,58 €
Dépenses nettes	128 695,46 €	278 725,28 €	407 420,74 €
Résultats de l'exercice			
Excédent		128 693,71 €	58 054,45 €
Déficit	70 639,26 €		

Aucune observation n'est présentée et le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint présente le compte administratif qui s'établit comme suit et est conforme au compte de gestion.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits
Résultats reportés		787 980,59 €		91 545,26 €	0,00 €	879 525,85 €
Opérations de l'exercice	278 725,28 €	407 418,99 €	128 695,46 €	58 056,20 €	407 420,74 €	465 475,19 €
Totaux	278 725,28 €	1 195 399,58 €	128 695,46 €	149 601,46 €	407 420,74 €	1 345 001,04 €
Résultat de clôture		916 674,30 €		20 906,00 €		937 580,30 €
Reste à réaliser			428 286,68 €	55 692,35 €	428 286,68 €	55 692,35 €
Totaux cumulés	278 725,28	1 195.399,58	128 695,46	149 601,46	407 420,74	1 345 001,04
Résultats définitifs						937 580,30 €

Le compte administratif est soumis au vote du conseil et est approuvé par 12 voix pour.

Affectation du résultat comptable

Présentation : Philippe PURNELLE

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, constate les résultats suivants :

En fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	128 693,71 €
Résultat Antérieur	787 980,59 €
Résultat cumulé	916 674,30 €

En investissement	
Résultat de l'exercice 2023	-70 639,26 €
Résultat Antérieur	91 545,26 €
Résultat cumulé	20 906,00 €

Les restes à réaliser sont les suivants : en dépenses 428 283,68 € et en recettes 55 692,35 € et le besoin de financement pour la section investissement de 351 685,33 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Compte 1068 affectations en réserves investissement 351 685.33 €

Compte R002 résultat de fonctionnement reporté 564 988.97 €

Vote des taxes locales

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire propose au conseil de n'appliquer aucune hausse des taux d'imposition.

Les taux actuels sont les suivants, foncier bâti 41,95 %, foncier non bâti 24,03 % et taxe d'habitation pour les résidences secondaires 14,72 %.

Les propriétaires subiront la hausse générée par la revalorisation par l'Etat des bases d'imposition et la hausse votée par la communauté d'agglomération du Pays de Laon.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Vote du budget primitif

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint présente le budget prévisionnel pour l'année 2024.

Section fonctionnement	
Recettes	1 014 911,97 €
Dépenses	355 258,00 €

Section investissement	
Recettes	555 044,68 €
Dépenses	522 336,68 €

Le détail de toutes les opérations est communiqué aux conseillers et les précisions sont apportées sur les opérations prévues pour l'année 2024.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif 2024.

Conseil municipal des jeunes

Présentation : Patricia DESUMEUR

Il est rappelé que les membres du conseil municipal des jeunes ont été élus en novembre 2022 pour deux ans.

La mise en place des projets demande un peu de temps et il est proposé de prolonger ce mandat d'une année supplémentaire.

Cette proposition a été acceptée par les jeunes lors de leur dernière réunion.

Les membres du conseil émettent, à l'unanimité, un avis favorable a cette proposition.

Questions diverses

- Le maire informe les membres du conseil qu'il a réceptionné les devis pour les travaux de la rue des marnières.

La commission des travaux s'est réunie et a choisi l'entreprise TPA pour la réalisation du revêtement au prix de 29 731 € pour une longueur de 110 m.

- Un appartement communal est actuellement disponible. Le maire a sollicité une agence immobilière pour trouver un nouveau locataire et gérer l'état des lieux. Le coût de ce service s'élève à 450 €.

- Un devis a été demandé pour la remise en service du clocher de l'école.

- Les fournitures ont été achetées pour la réalisation des décorations de Noël.

- Il est rappelé que les élections européennes se dérouleront le 9 juin et qu'il conviendra d'organiser les deux bureaux de vote. Chacun devra donner ses disponibilités lors de la prochaine réunion.

- La mare pédagogique sera ouverte au public dès que le ponton aura été mis en sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le maire

Le secrétaire de séance

Pierre BERTELOOT

Cyril MAILY

